

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 mai 2016 à 20 h 30

L'an deux mil seize, le mardi dix sept mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents : ADAM Philippe, CLOAREC Mickaël, DERRIEN Corinne, FLOCH André, GEFFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis, HARDOUINEAU Christian, LE ROLLAND Christine, LE SCORNET Isabelle, MERRANT Patricia, MORVAN Henriette, RESPRIGET Marie Louise.

Absents : MASSON Patrick.

Procurations PRIGENT Jacqueline donne procuration à ADAM Philippe.

Afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice
Présents : 13 votants et 1 procuration
Date de convocation : 4 mai 2016
Secrétaire de séance : MERRANT Patricia

ORDRE DU JOUR

1) Vente Algeco

Le projet d'extension de l'école implique le démontage et le déplacement d'un bâtiment préfabriqué. C'est une construction modulaire de marque ALGECO, installé en 2007. Ce bâtiment n'ayant plus d'usage, il est envisagé de le vendre en l'état, le futur acquéreur prenant à sa charge les coûts de démontage et d'évacuation du bâtiment. Les élus, à l'unanimité, fixent le prix de vente à 15 000 €.

2) Transfert de compétence PLU : approbation rapport de la CLECT

Depuis le 1^{er} décembre 2015, Morlaix Communauté est compétente en matière de Plan local d'urbanisme – document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Ce transfert de compétence au profit de l'intercommunalité va déduire les charges des collectivités qui n'auront plus ce domaine de compétence. Il convient donc d'examiner sur l'ensemble des communes, les dépenses engagées sur les 10 dernières années afin de comptabiliser un coût moyen annuel qui viendra en réduction de l'attribution de compensation. C'est le rôle de La Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Elle s'est réunie à quatre reprises pour aboutir à la proposition actuelle.

Pour Plouégat Moysan, la révision de l'attribution de compensation évoluera de 1797 € en 2016 pour atteindre 2155 € en 2026 soit à terme 3.16 € par habitant, montant égal pour l'ensemble des communes du territoire. La CLECT propose également de racheter les documents élaborés par les communes sur une base de 75% des charges directes nettes. Pour la commune il s'agit d'une somme de 13 478 €.

Conformément aux dispositions du Code général des Impôts et du Code général des collectivités territoriales et en application du règlement intérieur de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) adopté lors de sa réunion du 16 juillet 2015, le rapport établi par la CLECT doit être soumis à l'approbation des Conseils municipaux.

Les élus, à l'unanimité donnent un avis favorable au rapport de la CLECT établi à l'issue de sa réunion du 1^{er} février 2016 concernant le transfert de charges lié au transfert de la compétence PLU.

////////////////////////////////////

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 mai 2016 à 20 h 30

3) Renouveau ligne de crédit de trésorerie

Les élus à l'unanimité décident de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 200 000 € pour une durée de un an.

4) Aide financière : destruction nids de frelons asiatiques

Monsieur Le Maire informe que Morlaix Communauté en conseil communautaire du 29 février 2016 a donné son accord pour prendre en charge le coût de destruction des nids de frelons à hauteur de 50% dans la limite de 50 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour venir en complément de l'aide de Morlaix Communauté, sur la base de 25% du coût, plafonnée à 25 €. Cette aide sera versée sur production d'une facture de l'année en cours attestant la destruction d'un nid de frelon asiatique, établie par un professionnel.

5) Subventions aux associations

Monsieur Le maire expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2016, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- ADMR : 300 €
- AINES RURAUX : 270 €
- ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : 800 €
- ASSOCIATION GYMNASTIQUE : 200 €
- ES DOURON : 1042 €
- LES SALTIMBANQUES : 1189 €
- SYNDICAT D'ELEVAGE DU CANTON DE PLOUIGNEAU : 100 €
- ADDESKI : 100 €
- RASED : 1 € par enfant scolarisé
- Association pour la protection de la chapelle XVème siècle de Saint Méen : 200 €

Le Maire,

François GIROTTO.